

LUNDI 01 JUIN 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 au Centre multifonctionnel, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Frédéric Champagne, Éric Bergeron, Johanne Gagnon, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absent : le conseiller Marc Lavigne.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **6869-0615**

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 7 mai 2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 et du 7 mai 2015 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **6870-0615**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Frédéric Champagne, appuyée par Simon Rochefort il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2015 tels que déposés au montant total de : 71,459.19\$. **6871-0615**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **6872-0615**

ADOPTÉE

Dérogation mineure de M. J-François Godbout, Mme Annie St-Pierre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Godbout et Mme Annie St-Pierre du : 86, Route de la Coupe pour son garage;

CONSIDÉRANT que les anciens propriétaires avaient eu un permis en novembre 2007 afin d'installer un conteneur de 29 mètres² sur ce terrain;

CONSIDÉRANT que ce conteneur a été retiré et remplacé par un nouveau garage d'une dimension de 104.5 mètres² et d'une hauteur de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que M. Godbout a déjà un garage de 62 mètres² et son nouveau garage isolé est considéré comme un deuxième garage;

CONSIDÉRANT que notre règlement stipule que lorsque le garage est considéré isolé il doit avoir une dimension de 90 mètres² et une hauteur maximale de 4 mètres et ne doit avoir qu'un seul garage et deux remises;

CONSIDÉRANT que sa grandeur de terrain est de 25,197 mètres²;

CONSIDÉRANT que le garage ne cause pas de problèmes visuels pour les voisins;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que suite aux recommandations favorables données par le comité du CCU, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Godbout, Mme Annie St-Pierre pour son garage d'une superficie de 104.5 mètres² et d'une hauteur de 6 mètres.

6873-0615

ADOPTÉE

Dérogation mineure de M. Mathieu Doucet, Mme Michelle Allard

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Mathieu Doucet et Mme Michelle Allard du; 308, route de la Grande Ligne, St-Rosaire pour la construction d'un garage avec un abri permanent à l'avant;

CONSIDÉRANT que ce garage aurait une superficie de 111 mètres² et une hauteur de 6.5 mètres;

CONSIDÉRANT que la superficie maximale autorisée par notre réglementation actuelle est de 90 mètres² et d'une hauteur de 4 mètres;

CONSIDÉRANT que la grandeur du terrain est de 68,620.6 mètres² ;

CONSIDÉRANT que son abri permanent construit à l'avant respecte notre réglementation;

CONSIDÉRANT que le garage sera construit à proximité de leur résidence actuelle d'une dimension d'environ 30 pieds X 76 pieds d'une hauteur d'au moins 22 pieds;

CONSIDÉRANT que les dimensions du garage avec son abri temporaire procureraient une apparence harmonieuse et homogène en rapport avec la dimension de leur résidence;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que suite aux recommandations favorables transmises par le comité du CCU, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de dérogation mineure de M. Mathieu Doucet et Mme Michelle Allard pour la construction de son garage et de son abri temporaire.

6874-0515

ADOPTÉE

Asphaltage sur des parties du rang 4.

CONSIDÉRANT que la cie Sintra a été mandatée pour faire la finition d'asphaltage du pont du rang 4;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux du pont du rang 4, chaque extrémité de la route s'est retrouvée inégale;

CONSIDÉRANT que sachant que la cie Sintra effectuerait les travaux du pont nous leur avons demandé d'obtenir un prix avantageux pour ajouter de l'asphalte à quelques endroits dans le rang 4;

CONSIDÉRANT que le montant ne dépassait pas 24,999.\$ incluant les taxes et que la cie Sintra nous offrait un bon tarif, nous avons décidé de profiter de l'occasion pour effectuer nos travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Rosaire autorise

6875-0615

la cie Sintra d'effectuer les travaux en respectant un montant maximum de 24,999.\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

Heures d'ouverture du bureau municipal (saison estivale).

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unaniment que le bureau municipal actuellement ouvert de 9 heures à midi le vendredi soit fermé au public les vendredi du mois de juillet et août 2015 et que l'on note l'information dans notre journal local de juin pour informer les citoyens de ce changement.

6876-0615

ADOPTÉE

Engagement du personnel du camp de jour été 2015.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Éric Bergeron et résolu que Laurianne Coté soit engagée comme monitrice responsable du camp de jour 2015 à raison de 11.55\$/heure ainsi qu'Alexandra Champagne monitrice à raison de 10.55\$/heure, ainsi que comme aide-moniteurs : Audrey Champagne Zachary Valois, et Samuel Brulé soient engagés partiellement pour le camp de jour été 2015 à raison de 10.55\$/heure débutant le 25 juin 2015 se terminant le 21 août 2014 Le camp de jour débute à 7h30 et se termine à 17h30 sous la supervision de madame Monique Brillant.

6877-0615

ADOPTÉE

Droits de mutations immobilières.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Roland Allard et résolu unaniment que la municipalité autorise madame Danielle Deshaies de verser un montant de 3,870.\$ dollars au lieu de 4,650.\$ dollars pour ses mutations immobilières ce qui fait une différence de 780.\$ dollars étant donné que la propriétaire fut pénalisée par la municipalité qui a dû échelonner sur plusieurs mois les changements à effectuer concernant la route Paul.J.Valois et par le fait même retardé l'achat de terrain de Mme Deshaies. Pendant cette période, le rôle triennal a été déposé et a occasionné des charges supplémentaires à Mme Deshaies. Cependant, il n'y a aucun changement au montant des taxes foncières sur son nouveau rôle d'évaluation.

6878-0615

ADOPTÉE

Engagement Hémond Techno-Forêt

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal soit autorisé à demander les services de la cie Hémond Techno-Forêt au taux de 140.\$/heure au besoin pour le débroussaillage aux abords des cours d'eau municipaux afin de permettre la circulation d'équipement des personnes engagées sous la surveillance de la MRC. qui a compétence afin de faire le nettoyage des cours d'eau municipaux.

6879-0615

ADOPTÉE

Séance spéciale 22 juin 19h30.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unaniment qu'une séance spéciale du Conseil soit cédulée pour le lundi 22 juin 2015 à 19h30 et que tous les membres présents renoncent à l'avis de convocation.

6880-0615

ADOPTÉE

Milieux naturels de St-Rosaire.

CONSIDÉRANT que nous avons rencontré des représentants de la CRECQ, Conseil régional de l'Environnement, du MERN, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des Forêts et de la MRC d'Arthabaska pour nous informer des terrains situés dans notre

- Municipalité reconnus comme étant des milieux humides;
- CONSIDÉRANT** que les milieux humides sont reconnus comme milieux naturels les plus productifs de la planète
- CONSIDÉRANT** que la superficie de ce milieu humide localisée sur notre territoire est considéré d'une grande importance dans la MRC d'Arthabaska;
- CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la Municipalité ont pris conscience de l'intérêt de protéger le réseau de milieu naturel considéré comme une richesse naturelle à plusieurs points de vue;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande du CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec) a été faite aux propriétaires avoisinants : M. Aimé Houle, Messieurs Martin et Stéphane Dion cadastres : 4 477 393, 4 477 401 ainsi qu'à Messieurs Daniel et Mario Roy cadastres : 4 477 392, 4 793 793, 4 477 403, 4 477 402 pour connaître leur intérêt de faire partie du projet de protection de la zone du milieu humide;
- CONSIDÉRANT** Que la Municipalité envisagerait la possibilité de contribuer financièrement en offrant un crédit de taxes aux terrains de M. Houle messieurs Dion et messieurs Roy s'ils font partie du projet de conservation du milieu humide de Saint-Rosaire avec approbation des Ministères concernés;
- CONSIDÉRANT** que le MAPAQ, Ministère de l'Agriculture, pêcheries et alimentation du Québec possédait une étendue de terrain sur cet emplacement de milieux humides à protéger qui a été transférée au MERN (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (cadastres 4 477 394, 4, 477 396, 4 477 399, 4 477 400) totalisant 127.17 hectares;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité pourrait demander au MERN de nous transmettre une offre formelle de cession à titre gratuit à la Municipalité des cadastres 4 477 394, 4 477 396, 4 477 399 et 4 477 400, dans l'optique d'en faire un territoire protégé comme milieu humide;
- CONSIDÉRANT** que si des frais d'arpentage, de notaire ou de publication seraient nécessaires pour l'acquisition des terrains dont les cadastres 4 477 394, 4 477 396, 4 477 399 et 4 477 400, la Municipalité serait d'accord à en défrayer les coûts;
- CONSIDÉRANT** que ces démarches seraient faites dans le but de conserver les habitats naturels, de créer des attraits touristiques en prévision d'aménager dans un avenir prochain une piste cyclable sur l'emprise de la voie ferrée appartenant Ministère des Transports du Québec avec leur autorisation. Cette voie ferrée traverse l'ensemble des lots dans la zone humide;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu à l'unanimité que l'on fasse part de notre décision d'enlever les taxes municipales sur les cadastres de M. Aimé Houle, Martin et Stéphane Dion et Daniel et Mario Roy lorsque leurs terrains seront reconnus zone protégée par le ou les Ministères responsables du dossier; que l'on demande au MERN de nous céder leur partie de terrains gratuitement dont les cadastres sont : 4 477 392, 4 793 793, 4 477 403, 4 477 402 et que si des frais

6881-0615

s'appliquent pour l'arpentage, le contrat notarié, ainsi que les publications si nécessaire que la Municipalité en défraye les coûts pris à même le budget de fonctionnement. ADOPTÉE

Affichage d'avis publics temporairement .

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à faire l'affichage d'avis public au bureau municipal et au dépanneur en attendant que les messes soient dites à nouveau dans une partie de l'Église lorsque les travaux seront complétés par le propriétaire qui est la Commission Scolaire.

6882-0615

ADOPTÉE

Défi-Santé reconnaissance et remise de prix.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal sont autorisés à assister à la remise de reconnaissance et prix dans le cadre de Défi-Santé dont la municipalité de St-Rosaire s'est classé au 3^e rang parmi le Québec dans la catégorie 5000 habitants et moins au congrès de la FQM le 24 septembre 2015 et que les frais encourus soient défrayés sur présentation de pièces justificatives. ADOPTÉE

6883-0615

Engagement de Gilles Belleau

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à signer une entente de services avec M. Gilles Belleau pour effectuer la supervision des travaux pour le terrassement et le réseau d'aqueduc sur la rue Lafrenière au même tarif que lorsqu'il avait travaillé pour les travaux du CPE.

6884-0615

ADOPTÉE

Page de communications pour la Municipalité.

Proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la municipalité se dote d'une page officielle sur réseaux sociaux permettant d'insérer des informations relatives aux différentes sources en provenance de la Municipalité pouvant être consultés par les citoyens.

6885-0615

ADOPTÉE

Résolution pour demande à la SQ.

Proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'une demande soit acheminée à M. André Verville de la SQ., parrain de notre Municipalité ou son représentant pour l'informer des problèmes rencontrés dans la Municipalité de St-Rosaire et lui demander de contacter M. le Maire Harold Poisson afin de trouver des solutions adéquates afin de répondre aux différentes inquiétudes des citoyens qui désirent demeurer dans un village harmonieux et sécuritaire.

6886-0615

ADOPTÉE

Séance du Conseil.

Proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la séance du Conseil du 06 juillet 2015 soit tenue au Centre Multifonctionnel du 12, rue Fournier.

6887-0615

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort à 21h08.

6888-0615

ADOPTÉE

LUNDI 22 JUIN 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, cédulée pour le lundi 22 juin 2015 à 19h30 au Centre multifonctionnel, dument convoquée lors de l'assemblée mensuelle du 1^{er} juin 2015 où les membres présents ont renoncé à l'avis de convocation, le conseiller absent lors de cette séance a reçu son avis de convocation par courriel, est présente Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

N'ayant pas quorum, la séance extraordinaire du lundi 22 juin 2015 a été annulée.

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière.